

Elle dealait dans une petite commune

Mêlée à un trafic de stupéfiants, une femme s'est laissée embarquer dans la voie de l'argent facile pour financer sa consommation.



Une femme de 34 ans s'est mise à trafiquer de la cocaïne et du cannabis à Paimboeuf.

PHOTO : ARCHIVES OUEST-FRANCE

Justice

Attitude peu commune, hier, au tribunal de Saint-Nazaire. Alors que le procureur de la République, Jean-François Héry, déroulait son réquisitoire, la prévenue acquiesce de la tête. Le magistrat vient pourtant d'affirmer que cette trentenaire jouait un rôle auprès d'un homme en lien avec les têtes d'un trafic de cannabis et de cocaïne qui sévissait à Paimboeuf et touchait également Saint-Nazaire et Montoir-de-Bretagne.

Sept mois en détention provisoire

De sa première garde à vue jusqu'à sa présentation devant les juges, la jeune femme de 34 ans n'a pas éludé son implication dans cette activité illícite qui a conduit déjà sept hommes à être condamnés en mai dernier à des peines de prison ferme et des maintiens en détention.

La trentenaire, qui comparait un mois après ce premier procès, a elle aussi séjourné sept mois en détention provisoire après sa garde à vue, début juin 2023. « **Détention dont**

elle a tiré profit pour se sevrer », note son avocate Me Sophie Roux.

Cette dernière rappelle pourquoi sa cliente est tombée dans ce trafic : « **Elle était à l'origine une consommatrice. Elle a ensuite été une nourrice, une intermédiaire, puis une vendeuse pour financer sa consommation personnelle. Elle n'a tiré aucun bénéfice de cette activité.** »

Interdiction de paraître à Paimboeuf

Une précision qui vient nuancer l'affirmation du procureur de la République qui soutenait, quelques minutes plus tôt, que ce trafic « **lui avait permis d'arrondir ses fins de mois, voire d'en vivre** ». Jean-François Héry a requis deux ans de prison, intégralement assortis d'un sursis probatoire pendant deux ans.

Pour lui éviter de tomber à nouveau dans un trafic de stupéfiants, il demande une interdiction de paraître à Paimboeuf pendant deux ans. Le tribunal s'est aligné sur ses réquisitions.

Maxime HUTEAU.